

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

19301453

Déposé
07-01-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0480048248

Dénomination : (en entier) : **DUYSAN FERRARI SOCIETY**
(en abrégé) : **DFS**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège :
(adresse complète) Avenue Paul Henricot 11
1490 Court-Saint-Étienne

Objet(s) de l'acte : OBJET, DENOMINATION

Aux termes d'un acte reçu le 18 décembre 2018 par le notaire Hervé LECLERCQ, à Villers-la-Ville, l'assemblée générale de la Sprl DUYSAN FERRARI SOCIETY, enregistré au bureau de l'enregistrement de Nivelles, le 24 décembre 2018, référence ACP (5) volume 000 folio 000 case 15469, a pris les résolutions suivantes :

Rapport :

A l'unanimité, l'assemblée générale a dispensé le Président de donner lecture du rapport du gérant auquel est annexée une situation active et passive remontant à moins de trois mois, exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Première résolution : modification de l'objet social

L'assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social et de modifier l'article 4 des statuts, et d'ajouter le texte suivant :

« La société a également pour objet tant en Belgique et qu'à l'étranger, la fonction d'intermédiaire financier, le courtage en matière boursière **et en assurances, l'activité d'intermédiation en assurances**, bureau d'étude, d'organisation et de conseil en matière financière, commerciale, fiscale, sociale et informatique, le négoce national et international, l'intermédiation commerciale »

Deuxième résolution :

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination actuelle par la dénomination suivante : « **BeeOne Society** » et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts et de remplacer le texte existant par le texte suivant :

« La société a adopté la forme juridique de société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée « **BeeOne Society** ».

Troisième résolution : Pouvoirs au gérant

L'assemblée a conféré au gérant tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes et ceux d'opérer la modification nécessaire auprès de toutes administrations, en particulier au registre de la Banque Carrefour des Entreprises et à la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour extrait analytique conforme

Hervé LECLERCQ

Notaire